



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix décembre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
03/12/2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 31

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Mme Lorine BALIKCI, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Evelyne HORNAERT à Mme Dominique MORIN
M. Titouan D'HERVE à M. François OUZILLEAU
M. Antoine RICHARD à M. Johan AUVRAY
M. Jean-Marie M BELO à M. Johan AUVRAY
Mme Lydie BRIOULT à M. François OUZILLEAU
Mme Blandine RIPERT à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE

Absents :

M. David HEDOIRE
Mme Fanny FLAMANT
M. Gabriel SINO
Mme Bérénice LIPIEC

Secrétaire de séance : Marjorie HARDY

N° 129/2021

Rapporteur : Johan AUVRAY

OBJET : Espace Simone Veil - Conventions Chantiers jeunes 2022

Depuis le 1er janvier 2021, MonLogement27, Société Anonyme d'Economie Mixte, vient en lieu et place des entités Eure Habitat et Secomile suite à leur fusion.

Le partenariat entre la ville de Vernon – Espace Simone Veil, le CCAS et MonLogement27 autour du chantier jeunes a pour objectif de favoriser l'engagement citoyen et valoriser l'image des jeunes en leur permettant, contre l'exécution du chantier, de bénéficier de soutien dans la réalisation de projet individuel ou de participation à des évènements collectifs.

Les chantiers jeunes concernent les publics présentant un projet professionnel, individuel ou collectif, âgés entre 11 et 17 ans révolus et résidant sur le territoire communal. Débutée en 2018 avec 6 chantiers jeunes, puis 15 chantiers jeunes en 2019, et 20 chantiers jeunes en 2021, la future programmation sur l'année 2022 est de 24 chantiers jeunes.

Le chantier se déroulerait en plusieurs sessions sur l'année 2022. Les opérations auront lieu en extérieur et en intérieur.

Dans le cadre de l'actualisation du montant valorisé au titre de l'exonération de TFPB pour les chantiers jeunes et du renouvellement des chantiers jeunes pour l'année 2022, une nouvelle convention est proposée.

MonLogement27 s'engage à verser à la ville de Vernon des subventions correspondant aux dépenses engagées.

MonLogement27 versera sous la forme de subventions la somme globale de 83 240 € auprès de la Ville de Vernon et du CCAS dès la fin du premier chantier. La répartition est la suivante :

- Le CCAS : la valorisation de l'accompagnement du projet du jeune : 28 500 €
- Le CCAS : le recrutement d'animateurs encadrants : 23 740 €
- La Ville de Vernon – Espace Simone Veil en termes de fonctionnement : le matériel, l'ingénierie pour une somme de 31 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant l'intérêt des actions d'intégration citoyenne de la jeunesse,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Chantiers jeunes 2022 avec MonLogement27,
- ACCEPTE les versements des subventions visées ci-dessus, et D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous autres documents afférents à ces subventions,
- DIT que les recettes seront imputées au chapitre 74 du Budget de l'Espace Simone Veil.

Événementiel, jeunesse et sports

Avis favorable

Vie associative et participation citoyenne

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Ne prend pas part au vote : M. OUZILLEAU, Mme DELALANDE;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Commune de VERNON



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



CONVENTION CHANTIER JEUNES 2022 VILLE DE VERNON / MONLOGEMENT27

MONLOGEMENT27, Société Anonyme d'Economie Mixte ayant son siège à Evreux, 10 bd Georges Chauvin, représenté par son Directeur général, Monsieur Etienne CHARRIEAU.

Ci-après dénommé « Monlogement27 »
D'une part,

Et,

La ville de Vernon, représentée par Monsieur François Ouzilleau, Maire de Vernon

Ci-après dénommé « La Mairie »

Et,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Vernon, représenté par Monsieur Yves ETIENNE, Vice-président du CCAS

Ci-après dénommé "le CCAS"

D'autre part,

Lesquels préalablement à la convention faisant l'objet de la présente, ont exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

Dans le cadre du Comité de Pilotage abattement TFPB du 23 septembre 2021, il a été proposé de porter le montant valorisé au titre de l'exonération de TFPB 2022 pour les chantiers jeunes à **83 240 €** pour le secteur des Boutardes / Valmeux / Blanchères.

Ceci exposé il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le partenariat entre la ville de Vernon – Espace Simone Veil – le CCAS et Monlogement27 autour du chantier jeunes a pour objectif de favoriser l'engagement citoyen et valoriser l'image des jeunes en leur permettant contre l'exécution du chantier de bénéficier de soutien dans la réalisation de projet individuel ou de participation à des évènements collectifs.

Le chantier se déroulerait en plusieurs sessions sur l'année 2022. Les opérations auront lieu en extérieur et en intérieur.

Article 2 : PERIODE DE L'ACTION

La présente convention est consentie pour des actions en 2 temps :

- La première phase se déroulera sur les petites vacances scolaires de février, d'avril et d'octobre-novembre.
- La seconde phase se déroulera sur les grandes vacances scolaires en juillet/août.
- Des sessions sont également prévues les mercredis et samedi

Article 3 : ENCADREMENT

Un chantier est composé de 6 jeunes maximum, ceux-ci seront sous la responsabilité entière de la Référente jeunesse de l'Espace Simone Veil.

Article 4 : FINANCEMENT

Monlogement27 versera sous la forme de subventions la somme globale de **83 240 €** auprès de la Ville de Vernon et du CCAS dès la fin du premier chantier. La répartition est la suivante :

- La ville de Vernon – Espace Simone Veil en terme de fonctionnement : le matériel, l'ingénierie : **31 000 €**
- Le CCAS : la valorisation de l'accompagnement du projet du jeune : **28 500 €**
- Le CCAS : le recrutement d'animateurs encadrants : **23 740 €**

Une notification de liquidation sera transmise au service Financier de la Ville et du CCAS

Article 5 : SUIVI DE L'ACTION

Un bilan relatara le descriptif par chantier jeunes et la valorisation (accès à la mobilité, formation BAFA etc.).

Fait à Vernon en trois originaux

Le _____

Le _____

Le _____

Pour la ville de Vernon,

Le Vice-Président du C.C.A.S,

Le Directeur Général,

Yves EtienneEtienne CHARRIEAU